

**FCPE
HSBC EE ISR EQUILIBRE
RESPONSABLE ET SOLIDAIRE**

Rapport annuel au 30 décembre 2022

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Rapport d'activité	14
Informations réglementaires	37
Evolution de la performance	40
Certification du Commissaire aux Comptes	42
Comptes Annuels	47
Bilan Actif	48
Bilan Passif	49
Hors-Bilan	50
Comptes de Résultat	51
Annexes	52
Règles et méthodes comptables	53
Evolution de l'Actif Net	57
Souscriptions Rachats	58
Compléments d'information	59
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	66
Inventaire	67
Annexe SFDR	68

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Informations concernant les placements et la gestion

Forme juridique

HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE – part F

Code AMF : 990000125489

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion équilibrée exposée sur les marchés d'actions et de taux internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 10% MSCI World (NR) + 40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR. Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
- Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G.
 - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
 - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G. au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.
- Les OPC sous-jacents dans lesquels le FCPE investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le FCPE est un FCPE solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du FCPE non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée, et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions internationaux avec une prépondérance pour la zone Euro, les investissements intervenant en valeurs de toutes tailles de capitalisations (dont les valeurs de petites et moyennes capitalisations à titre accessoire), et sur les marchés de taux de la zone euro, et, à titre accessoire, en liquidités. Le FCPE est exposé de façon équilibrée sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir jusqu'à 20% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions hors zone euro (dont les marchés émergents à titre accessoire), tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 45% et au maximum 55% de l'actif du FCPE ; l'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 35% et au maximum 50% de l'actif du FCPE.

L'exposition au risque de change représente 20% maximum de l'actif.

- Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 5.

Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires internationaux, avec une prépondérance pour la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,04%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 1 avril 2021.
- La part F a été créée le 1 avril 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE – part E

Code AMF : 990000125479

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion équilibrée exposée sur les marchés d'actions et de taux internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 10% MSCI World (NR) + 40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR. Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
- Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G.
 - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
 - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G. au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.
- Les OPC sous-jacents dans lesquels le FCPE investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le FCPE est un FCPE solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du FCPE non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée, et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions internationaux avec une prépondérance pour la zone Euro, les investissements intervenant en valeurs de toutes tailles de capitalisations (dont les valeurs de petites et moyennes capitalisations à titre accessoire), et sur les marchés de taux de la zone euro, et, à titre accessoire, en liquidités. Le FCPE est exposé de façon équilibrée sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir jusqu'à 20% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions hors zone euro (dont les marchés émergents à titre accessoire), tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 45% et au maximum 55% de l'actif du FCPE ; l'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 35% et au maximum 50% de l'actif du FCPE.

L'exposition au risque de change représente 20% maximum de l'actif.

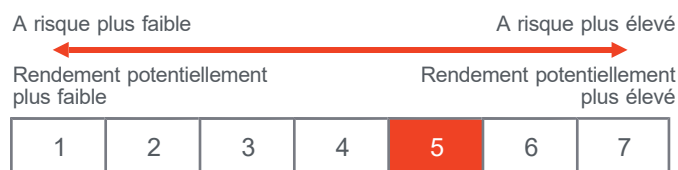
- Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 5.

Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires internationaux, avec une prépondérance pour la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
 - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,84%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.
- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 1 avril 2021.
- La part E a été créée en 2020.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE – part G

Code AMF : 990000125499

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion équilibrée exposée sur les marchés d'actions et de taux internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
- Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 10% MSCI World (NR) + 40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR. Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
- Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G.
 - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
 - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G. au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.
- Les OPC sous-jacents dans lesquels le FCPE investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le FCPE est un FCPE solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du FCPE non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée, et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions internationaux avec une prépondérance pour la zone Euro, les investissements intervenant en valeurs de toutes tailles de capitalisations (dont les valeurs de petites et moyennes capitalisations à titre accessoire), et sur les marchés de taux de la zone euro, et, à titre accessoire, en liquidités. Le FCPE est exposé de façon équilibrée sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir jusqu'à 20% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions hors zone euro (dont les marchés émergents à titre accessoire), tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 45% et au maximum 55% de l'actif du FCPE ; l'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 35% et au maximum 50% de l'actif du FCPE.

L'exposition au risque de change représente 20% maximum de l'actif.

- Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1^{ère} valeur liquidative calculée à compter du 1^{er} jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 5.

Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires internationaux, avec une prépondérance pour la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :

- Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
- Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Teneur de Compte le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0,64%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 1 avril 2021.
- La part G a été créée le 1 avril 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises ouvert aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.
- La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.
- L'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :
 - PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
 - Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 décembre 2022.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE – part PF

Code ISIN: FR00140053B8

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion équilibrée exposée sur les marchés d'actions et de taux internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 10% MSCI World (NR) + 40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR.
Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G.,
 - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
 - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G. au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.Les OPC sous-jacents dans lesquels le FCPE investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le FCPE est un FCPE solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées

en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du FCPE non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée, et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions internationaux avec une prépondérance pour la zone Euro, les investissements intervenant en valeurs de toutes tailles de capitalisations (dont les valeurs de petites et moyennes capitalisations à titre accessoire), et sur les marchés de taux de la zone euro, et, à titre accessoire, en liquidités. Le FCPE est exposé de façon équilibrée sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir jusqu'à 20% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions hors zone euro (dont les marchés émergents à titre accessoire), tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 45% et au maximum 55% de l'actif du FCPE ; l'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 35% et au maximum 50% de l'actif du FCPE.

L'exposition au risque de change représente 20% maximum de l'actif.

- Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 5.
Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires internationaux,

avec une prépondérance pour la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
 - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

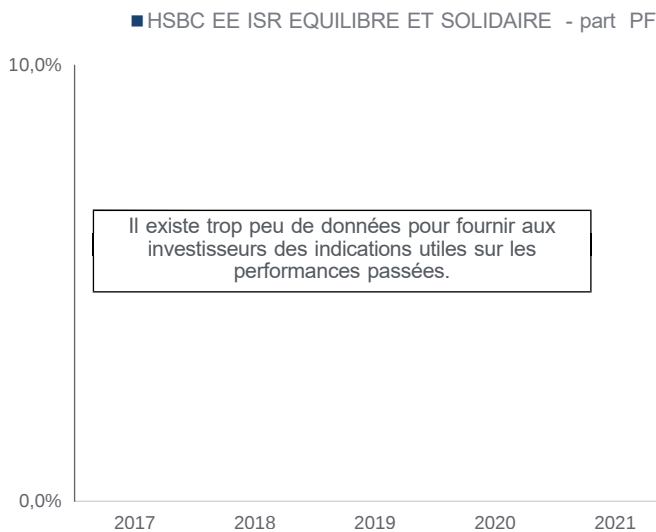
Frais courants	1,04%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 1 avril 2021.
- La part PF a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE – part PG

Code ISIN: FR00140053A0

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

- Le FCPE a pour objectif de gestion de rechercher à maximiser la performance, sur sa durée de placement recommandée, par la mise en œuvre d'une gestion équilibrée exposée sur les marchés d'actions et de taux internationaux en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière tout en participant à l'économie solidaire en investissant entre 5% et 10% en titres solidaires.
Le FCPE n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 10% MSCI World (NR) + 40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR.
Le FCPE est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).
- La stratégie d'investissement du FCPE est, pour chacune des classes d'actifs (à l'exclusion de la part de l'actif investie en titres solidaires), une gestion directe et/ou par l'intermédiaire d'OPC du Groupe HSBC au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable) couplée à un investissement entre 5% et 10% de son actif en titres solidaires.
Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
 - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G.
 - pour les valeurs d'entreprises (actions et obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Best in class, les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie,
 - pour les émissions gouvernementales (obligations) : à sélectionner, selon une approche de type Sélection E.S.G. au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière Oekom.Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).
 - critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers tels que de valorisation, profitabilité, prix, qualité de crédit et liquidité.Les OPC sous-jacents dans lesquels le FCPE investit ont adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le FCPE est un FCPE solidaire. A ce titre, son actif est investi entre 5 et 10% en parts ou titres émis par des entreprises solidaires agréées

en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail ou par des organismes assimilés. La vocation première de ces investissements n'est pas de générer un rendement additionnel.

Pour la part de l'actif du FCPE non investie en titres solidaires, les investissements sur les marchés d'actions et de taux seront effectués à 95% maximum de l'actif, indirectement par la détention de parts ou d'actions d'OPCVM de droit français ou européen éligibles dans le respect des ratios réglementaires et/ou de Fonds d'investissement à vocation générale de droit français et/ou de fonds d'investissement éligibles aux FCPE gérés par HSBC Global Asset Management (France) ou une société liée, et, pour le solde, directement sur les marchés d'actions internationaux avec une prépondérance pour la zone Euro, les investissements intervenant en valeurs de toutes tailles de capitalisations (dont les valeurs de petites et moyennes capitalisations à titre accessoire), et sur les marchés de taux de la zone euro, et, à titre accessoire, en liquidités. Le FCPE est exposé de façon équilibrée sur les marchés d'actions et de taux de la zone euro, avec une possibilité d'intervenir jusqu'à 20% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions hors zone euro (dont les marchés émergents à titre accessoire), tout en sélectionnant des valeurs qui satisfont à des critères E.S.G. et de qualité financière.

L'exposition sur les marchés d'actions représente au minimum 45% et au maximum 55% de l'actif du FCPE ; l'exposition sur les marchés de taux représente au minimum 35% et au maximum 50% de l'actif du FCPE.

L'exposition au risque de change représente 20% maximum de l'actif.

- Le FCPE n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, les OPC sous-jacents peuvent intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Durée minimale de placement recommandée : 4 ans. Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.
La durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

Profil de risque et de rendement



- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCPE est classé dans la catégorie 5.
Cette classification correspond à une combinaison variable de l'exposition aux marchés d'actions et obligataires internationaux,

avec une prépondérance pour la zone euro, autour de l'allocation stratégique composée de 50% actions et de 50% taux.

- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FCPE :
 - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
 - Risque de liquidité : ce risque est lié à la nature non cotée des titres solidaires. Il existe essentiellement du fait de la difficulté à vendre les titres solidaires dans des conditions optimales, en raison de l'absence d'un marché actif et de la nature des émetteurs solidaires qui n'ont pas vocation à racheter leurs titres avant l'échéance.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE, y compris les coûts de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être soit prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur peut obtenir du Gestionnaire le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

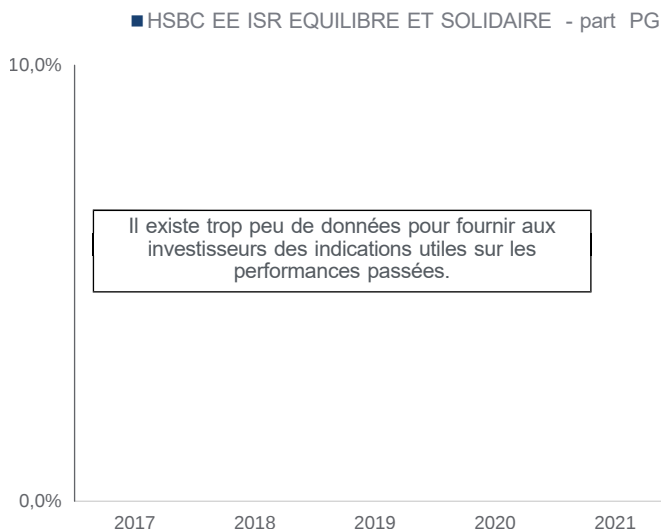
Frais courants	0,64%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
Commission d'arbitrage	Convention par entreprise

- Les frais courants se fondent sur une estimation du montant total attendu sur un an. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.
- Vous trouverez des informations plus détaillées sur les frais dans le règlement du FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE aux articles «Prix d'émission et de rachat» et «Frais de fonctionnement et commissions» (voir Informations pratiques).
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le FCPE a été créé le 1 avril 2021.
- La part PG a été créée en 2021.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Gestionnaire du Plan d'Epargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.
- FCPE multientreprises.
- Catégorie de parts réservée aux organismes d'assurance.
- Le FCPE détient plusieurs catégories de parts. Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet (www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).
- L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.
- Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Rapport d'activité

Panorama macroéconomique

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien a conduit les occidentaux à imposer progressivement des sanctions à la Russie : gel des avoirs russes et des transactions avec la banque centrale, les entreprises publiques et sur des individus, exclusion de banques russes du système de paiement SWIFT, embargo US et britannique sur le pétrole russe. Face à ces sanctions et à la riposte russe (interdiction d'exportation de biens agricoles, obligation de paiement en rouble), l'économie de l'Union européenne (UE) s'est trouvée fragilisée en raison de sa forte dépendance en énergie russe, soient environ 40% pour ses importations de gaz et de charbon, et 35% pour le pétrole. Mais cette dépendance peut être plus ou moins élevée selon les pays : par exemple les importations de gaz russe représentent près de 50% de la consommation domestique en Allemagne ou Italie, voire plus de 70% en Autriche et 90% en Finlande. La Russie occupe aussi une place majeure dans les exportations mondiales de matières premières agricoles (blé, engrais) et métallurgiques (palladium, nickel, platine). Ces événements, et les craintes liées à une escalade des sanctions ont renchéri les coûts du fret dans la région. Ils ont aussi exacerbé les tensions sur les chaînes d'approvisionnement, déjà mises à mal par une nouvelle vague pandémique et des confinements en Chine. Dans ce contexte, les prix des matières premières ont continué de monter au T1 (indice CRB + 10% t/t) et l'inflation a atteint les niveaux des années 1980s : 7.9% aux Etats-Unis, 7.5% en zone euro, 8.2% au Royaume-Uni. L'inflation a aussi bondi en Europe de l'est (Pologne 10.9%), en Amérique latine (Brésil 11.3%) mais est restée modérée en Asie (4.1% en Corée du sud, et seulement 0.9% en Chine). Outre les canaux de transmission liés aux échanges commerciaux, au secteur bancaire ou au climat des affaires, le renchérissement des matières premières va entraîner un choc négatif sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, une remontée de l'épargne, et une baisse de l'investissement. Les répercussions économiques et financières sont particulièrement sévères pour la Russie : flambée de l'inflation (16.7% en mars), dépréciation du rouble (-11% t/t), et récession attendue à -9.7% en 2022. Depuis décembre dernier, les économies exposées à la Russie ont vu une forte détérioration de leurs prévisions de PIB pour 2022¹, avec un choc de croissance estimé à -2.0% en Allemagne (soit de 4.2% à 2.4%) ou de -1.4% en Italie (PIB révisé en baisse de 4.5% à 3.1%), comparées à un choc estimé de -0.6% pour les Etats-Unis (PIB attendu à +3.3%). Le conflit russo-ukrainien a renforcé significativement les risques de stagflation pour l'économie mondiale, ce qui complique les politiques des banques centrales, partagées entre l'urgence de stabilité des prix, et les risques de récession à moyen terme. Face à des inflations records, et aux risques de désencrage des anticipations d'inflation et de boucles prix-salaires, la Réserve fédérale américaine (Fed) s'est montrée déterminée à accélérer son cycle de hausses de taux (+250pdb au total à horizon de 2023). La Fed est d'autant plus préoccupée par son objectif de stabilité des prix que le marché de l'emploi est très dynamique : taux de chômage à 3.6% et hausse des salaires de + 5.6% a/a. En revanche, la Banque d'Angleterre a opté pour plus de prudence (après trois hausses de taux depuis décembre dernier). La Banque centrale européenne (BCE) a accéléré sa marche de normalisation monétaire, avec une réduction de ses achats de titres au T2. Mais pour le reste de l'année, la BCE s'est montrée bien plus prudente que la Fed en raison des incertitudes sur l'ampleur du choc énergétique, et des réponses fiscales apportées par les gouvernements. Enfin, surtout en zone euro, la dynamique de l'emploi (taux de chômage à 6.8%, au plus bas depuis 2002) n'a pas encore conduit à des tensions salariales (salaires négociés en hausse de 1.6% a/a au T4).

Pour les banquiers centraux des économies émergentes, les marges de manœuvre étaient limitées en raison des risques de dépréciations de leurs devises. Ainsi par exemple au T1, les taux directeurs ont été relevés de +275 pdb en Pologne, +150 pdb au Brésil et au Chili.

¹ Consensus Bloomberg au 31/03/2022 comparé à celui au 31 décembre 2021

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

En Chine, la résurgence pandémique, et les incertitudes liées au secteur immobilier continuent de peser sur la demande intérieure et la croissance du PIB en 2022 (prévue à 5.0% en 2022, contre 8.0% en 2021), ce qui a conduit la banque centrale sur la voie de l'assouplissement monétaire.

Au second trimestre 2022 (T2), l'inflation a poursuivi son accélération, avec une diffusion des pressions haussières à tous les pans de l'économie, notamment l'alimentaire et les services. L'inflation a atteint les niveaux élevés des années 1980 dans la plupart des pays développés : 8.6% aux Etats-Unis, 8.7% en Allemagne, 6.5% en France, 10.0% en Espagne, et 9.1% au Royaume-Uni. Dans les pays émergents, l'Europe de l'Est a particulièrement été très affectée par les difficultés d'approvisionnement russe, ce qui a entraîné des niveaux d'inflation records, au-dessus de 15% en Pologne, République tchèque et Hongrie. Seuls quelques pays asiatiques sont parvenus à contenir l'inflation aux alentours de 2.5% (Chine, Japon, Malaisie). La politique « zéro covid » en Chine a imposé des restrictions sanitaires drastiques, ce qui a prolongé les perturbations sur les chaînes de fabrication. Le conflit russo-ukrainien a entretenu de fortes incertitudes sur l'approvisionnement en produits de base et une forte volatilité des prix. La Russie est en effet l'un des principaux producteurs de pétrole, de gaz, de métaux et d'engrais, et, avec l'Ukraine, de blé et de maïs. Une nouvelle série de sanctions contre la Russie a renforcé les exclusions de paiement, les gels des avoirs russes, et les restrictions d'importations (notamment un embargo européen sur le charbon). L'Union Européenne (UE) a mis en place une stratégie industrielle de sécurité énergétique et économique en vue de mettre fin à sa dépendance russe, dont l'objectif consiste à diversifier les approvisionnements, mais aussi développer de nouvelles capacités de production. Enfin dans la plupart des pays développés, le second trimestre a été marqué par la réouverture des services liés aux loisirs et au tourisme. Le rattrapage post-pandémie des services combiné aux stratégies de développement industriel ont mis le marché de l'emploi sous tension, causant de fortes pénuries de mains d'œuvre et des pressions salariales. Les taux de chômage ont touché des points très bas aux Etats-Unis (3.6% de mars à juin), voire des plus bas historiques en zone euro (6.6%) ou au Royaume-Uni (3.7%). Au total, les prévisions d'inflation du consensus² ont continué d'augmenter, à environ 7.5% pour 2022 aux Etats-Unis et en zone euro (contre des prévisions proches de 5% en mars dernier), et elles avoisineraient 3.5% pour 2023. Face au risque d'une inflation durablement élevée, les banquiers centraux, et surtout la Réserve Fédérale américaine (Fed), ont renforcé leur détermination à relever rapidement les taux d'intérêt, quitte à peser sur la croissance. Aux Etats-Unis, la sortie de la crise pandémique a été particulièrement rapide, avec une demande solide portée par des politiques monétaires et budgétaires très expansionnistes. La Fed prévoit donc un resserrement monétaire significatif pouvant mener à une récession en vue d'ancrer les anticipations d'inflation et éviter une spirale prix-salaire. En revanche, en Europe ou dans les pays émergents, le conflit russo-ukrainien a enclenché un choc d'offre alors que la consommation des ménages n'a pas retrouvé le niveau de 2019. Le durcissement de ce conflit accroît le risque d'un arrêt complet des approvisionnements en gaz russe, et des rationnements pourraient être mis en œuvre après l'été, notamment en Allemagne ou en Italie. Mener des politiques restrictives en vue de maîtriser l'inflation risque de peser davantage sur la demande des consommateurs, notamment les plus modestes, déjà éprouvés par la cherté de l'énergie et de l'alimentaire. Les scénarios économiques continuent de prévoir une résorption progressive des déséquilibres entre l'offre et la demande, ce qui favoriserait une modération de l'inflation à moyen terme. Cependant plus structurellement, le durcissement du conflit russo-ukrainien a aussi augmenté le risque de fragmentation de l'économie mondiale autour de blocs géopolitiques qui adhèrent à des normes technologiques, des monnaies de réserve et des systèmes de paiement distincts. Cette perspective, en plus des investissements nécessaires pour lutter contre le changement climatique, entraîneraient des coûts d'ajustement importants, mais aussi probablement, une inflation durablement plus élevée que celle des 20 dernières années. Dans ce contexte, les prévisions ont continué de se dégrader ce trimestre, entre risques de récession ou de stagflation, d'où des arbitrages de politique économique et monétaire complexes à mener.

² Consensus Bloomberg au 30/06/2022

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le troisième trimestre (T3) 2022 a été marqué par une inflation persistante et le durcissement des politiques monétaires. La hausse des prix alimentaires et de l'énergie s'est diffusée à l'ensemble des secteurs d'activités. L'inflation a atteint 9.1% aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. En zone euro, l'inflation a accéléré à 10.0% avec des écarts entre 23.7% en Estonie et 6.6% en France en raison des diverses mesures prises par les gouvernements face à l'envolée des prix. En Europe de l'Est, les pressions inflationnistes sont restées plus fortes (Pologne 17%), comparée au Mexique ou Brésil (8.7%), et en Asie (Corée du sud 5.6% ou Chine 2.5%). Le rattrapage de la demande post-covid, notamment dans les services, et la vigueur des investissements privés ont entraîné des tensions sur les marchés de l'emploi, des taux de chômage aux plus bas historiques (Etats-Unis 3.5% ; zone euro 6.6%) et des revalorisations salariales. Surtout suite à la crise pandémique, la participation au marché du travail aux Etats-Unis, mais aussi le nombre d'heures travaillées en Europe n'ont pas retrouvé les niveaux pre-Covid, ce qui contribue à amputer les capacités de production. La flambée des coûts de l'énergie risque de réduire le PIB potentiel avec une dégradation de la compétitivité, ce qui pourrait conduire à des délocalisations hors Europe. Aux Etats-Unis, les soutiens budgétaires ont stimulé la consommation et amené le PIB américain au-dessus de son potentiel, alimentant ainsi les pressions inflationnistes. Selon les banques centrales, le rééquilibrage de l'économie passe par une baisse de la demande, donc un resserrement monétaire rapide. Le scénario de la Banque d'Angleterre prévoit une récession de plusieurs trimestres afin de ramener l'inflation autour de 2% d'ici fin 2024. Selon les prévisions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de la Banque centrale européenne (BCE), il serait possible de maîtriser l'inflation sans entraîner de récession. Ainsi avec la remontée rapide des taux directeurs, le pic pourrait être atteint prochainement, mais l'inflation prendrait du temps avant de se rapprocher de la cible de 2%. La BCE anticipe que l'inflation moyenne en 2024 se situerait à 2.3% en zone euro ; le consensus des économistes³ table sur 5.2% en 2023 et 2.1% en 2024. Selon les projections de la Fed, la cible d'inflation de 2% ne serait atteinte qu'en 2025 aux Etats-Unis. Les banquiers centraux des pays émergents ont également fortement remonté leurs taux directeurs, confrontés aux risques de dépréciations des devises face au dollar US. Au final, resserrement monétaire et hausse des prix de l'énergie entraîneront un ralentissement de l'économie mondiale. Le consensus des économistes a ainsi révisé en forte baisse les prévisions de croissance pour 2023 qui se situent à 0.7% aux Etats-Unis, 0.2% en zone euro et -0.2% au Royaume-Uni. Les pays émergents voient aussi leur croissance réduite avec des prévisions pour 2023 de 5% en Chine ou 1.2% au Mexique et 1.3% en Pologne. Du fait d'un mix énergétique dépendant des approvisionnements russes, la contraction du PIB devrait être plus significative en Allemagne (-0.4% en 2023) comparée à l'Italie (0.2%) ou la France (0.5%). Les soutiens budgétaires annoncés courant septembre pourraient en partie amortir le choc, notamment si la priorité porte sur l'amélioration de l'offre (via des incitations à l'efficacité et la transition énergétiques), plutôt que sur la demande (via des baisses de taxes de l'essence à la pompe ou un plafonnement des prix). Le pilotage des politiques monétaires et budgétaires est donc déterminant pour amortir les effets négatifs de la crise énergétique.

Au dernier trimestre 2022 (T4), face au choc énergétique, l'économie mondiale a mieux résisté que prévu à court terme. En Europe, les gouvernements se sont mobilisés, en prolongeant leurs soutiens budgétaires (réductions de taxes, transferts aux ménages, ou caps sur les prix du gaz et de l'électricité). Les pays de l'Union européenne (UE) ont engagé certains accords sur la politique énergétique à mener, avec entre autres des exigences de baisse de la consommation (pour éviter les ruptures de courant), de remplissage à plus de 90% des capacités de stockage de gaz, et l'introduction d'un prix plafond sur le prix. La chute des prix du gaz résulte aussi de conditions climatiques favorables, et aux importations massives de gaz liquéfié, notamment des Etats-Unis. Ainsi le scénario d'une récession sévère en Europe a été évité, ce qui aurait immanquablement pesé sur l'économie mondiale. Malgré cette résistance à court terme, les perspectives à horizon de 2023 se sont détériorées : la récession, plus ou moins modérée selon les régions, se prolongerait, ou au mieux, serait suivie d'une reprise faible.

³ Consensus Bloomberg au 30/09/2022

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Les prévisions de PIB du consensus en 2023⁴ s'établissent à +0.3% aux Etats-Unis, -0.1% en zone euro, et -0.9% au Royaume Uni. En Chine, l'activité économique s'est détériorée du fait de la politique zéro-covid, mais la réouverture annoncée en décembre devrait permettre un redémarrage rapide en 2023, et cela malgré la hausse des contaminations à court terme (croissance du PIB estimé à 4.8% en 2023 contre 3.0% en 2022). Dans l'ensemble, les perspectives économiques à horizon de 2023 ont été dégradées dans le sillage des nécessaires réductions budgétaires, des incertitudes sur les politiques monétaires et commerciales. Ainsi, avec des endettements publics records⁵ (estimés en 2022 à 122% du PIB aux Etats-Unis, et 93% en zone euro), les gouvernements vont devoir réduire et cibler leur soutien fiscal. Les tensions pourraient apparaître en Europe, en raison des différentes marges budgétaires (ratios de dette sur PIB de 71% en Allemagne et 147% en Italie). Aux Etats-Unis, l'Inflation Reduction Act (dont USD 391Mds en faveur de la transition énergétique) va bénéficier aux entreprises américaines, et les partenaires commerciaux, Chine, Europe, Japon ou Corée du sud divergent sur les politiques à mener. Pour l'UE, les mesures adoptées au T4 ont porté sur un durcissement du marché du carbone et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Cet environnement risque de porter les coûts de production structurellement à la hausse, d'où une inflation plus persistante qu'initialement estimé : un effet « cost-push » qui pèserait structurellement sur la demande et la croissance économique. A court terme, le choc énergétique a entraîné une accélération de l'inflation dans une majorité de pays, en zone euro (de 9.1% en août à 10.1% en novembre), mais aussi au Japon, ou au Royaume Uni. La tendance s'est cependant inversée aux Etats-Unis (8.3% en août à 7.1% en novembre), mais aussi en Chine, et dans la plupart des économies émergentes. L'inflation reste pourtant trop élevée (4.0% attendu en 2023 aux Etats-Unis, 6.0% en zone euro et 7.2% au Royaume-Uni), et ne baisserait pas suffisamment vite. Dans ce contexte, les banques centrales ont largement continué à resserrer leurs politiques monétaires pour éviter une augmentation des anticipations d'inflation qui, elles, risquent de maintenir les pressions inflationnistes dans la durée, via des spirales prix-salaires.

Panorama financier

Au premier trimestre 2022 (T1), le conflit russo-ukrainien, les sanctions contre la Russie et les resserrements monétaires des banques centrales ont entraîné de fortes turbulences sur les marchés mondiaux, avec des corrections tant sur les places obligataires (indice Bloomberg -6.0% t/t) que sur les places boursières (MSCI* World -4.6% t/t). Dans un premier temps, la flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte aversion pour le risque : l'indice mondial des marchés actions (MSCI*) a chuté de -12% entre le 31 décembre et le 8 mars avant de rebondir par la suite. Compte-tenu de la place majeure de la Russie dans les exportations mondiales de matières premières, les prix du pétrole ont bondi (Brent +33% t/t à 107.9 USD/baril) avec un pic à 139.1 USD en séance le 7 mars (suite aux annonces d'embargo des Etats-Unis et du Royaume-Uni). La volatilité des prix était entretenue par les incertitudes liées à la demande (remontée des cas de Covid-19 et confinement en Chine), mais aussi à l'offre, selon les alternatives potentielles aux approvisionnements russes (négociations autour des quotas de production des pays du golfe, déblocages de réserves stratégiques). Les prix du gaz naturel en Europe ont atteint des records historiques, entraînant à la hausse les prix de l'électricité, ce qui a eu des répercussions sur les prix des métaux et de l'alimentaire (indices CRB +17% t/t et +22% t/t respectivement au T1). L'envolée des prix des matières premières a tiré les anticipations d'inflation à la hausse au T1, avec un bond des points morts d'inflation à 10 ans de +23pdb à 2.83% aux Etats-Unis, et de +83pdb à 2.64% en Allemagne. Les marchés d'actions (indices MSCI*) des pays producteurs de matières premières ont plutôt bien performé au T1, notamment Brésil (+16% t/t), Mexique (+5.9% t/t), Afrique du sud (+10.3% t/t), Canada (+3.8% t/t), Royaume-Uni (+4.8% t/t) ou Norvège (8.7% t/t), comparés à ceux des pays importateurs : zone euro -9.1% t/t, Europe de l'est -8.2%, et Chine -13.9% t/t (pénalisée en plus par la vague pandémique).

⁴ Consensus Bloomberg au 31/12/2022

⁵ Estimations du FMI décembre 2022

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Au global, les places boursières mondiales ont perdu -4.6% t/t (MSCI World*), avec des sous-performances aux Etats-Unis (MSCI US* -5.2% t/t, tiré à la baisse par les valeurs de croissance, la technologie et la consommation) et sur les marchés émergents (-6.1% t/t), comparés aux marchés développés (-4.5% t/t). Sur le front des devises, les investisseurs ont privilégié les devises des pays exportateurs de matières premières, avec des variations contre dollar US (t/t) de +17% pour le réal brésilien, +3% pour le peso mexicain, ou +9% pour le rand sud-africain. Le dollar US (USD) a continué de s'apprécier face aux devises de ses partenaires (indice DXY⁷ +2.8% t/t) en raison du resserrement monétaire prévu de la Fed et d'un différentiel de taux favorable, tandis que les valeurs refuges habituelles ont perdu face au dollar US (-5.4% t/t pour le yen et -1.1% t/t pour le franc suisse).

Du côté des obligations, les communications des banquiers centraux en faveur d'un durcissement des politiques monétaires et les surprises haussières sur l'inflation ont amené les marchés à intégrer plus de 200 pdb de relèvement de taux de la Fed à fin 2022, et environ 50 pdb pour la BCE. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont oscillé entre 1.73% et 2.47% aux Etats-Unis, et bondi de -0.12% et 0.64% en Allemagne, pour terminer à respectivement 2.34% et 0.55% fin mars. Le mouvement de tensions des rendements 10 ans n'a épargné aucuns marchés, avec +78 pdb à 0.98% en France et +87pdb à 2.04% en Italie et 1.44% en Espagne. Les marchés de crédit ont également été malmenés au T1, notamment en Europe, avec de forts élargissements des « spreads » (écarts de taux) dans un premier temps, puis de légers resserrements à partir de la mi-mars, et une sous-performance des obligations les plus risquées.

Au second trimestre 2022 (T2), les marchés financiers sont demeurés extrêmement volatils avec une forte chute des marchés obligataires et boursiers (MSCI* World -13.5%, en variation trimestrielle t/t), dont une légère surperformance des marchés des pays émergents (MSCI* EM -8.0% t/t) comparés aux pays développés (MSCI* DM -14.2% t/t). La crise russo-ukrainienne mais aussi les risques de récession ont exacerbé la volatilité des prix de l'énergie qui ont terminé fin juin en hausse de +6% t/t pour le pétrole Brent +6% à 115 USD/baril et +14% t/t pour le gaz européen à 143 EUR/MWh. La dégradation des perspectives de croissance, l'accélération de l'inflation et les resserrements monétaires ont entraîné une forte aversion pour le risque qui a bénéficié à la devise américaine (indice DXY⁶+6.5% t/t). Les banquiers centraux ont accéléré les normalisations monétaires partout dans le monde, sauf en Chine, au Japon et en Russie. Ainsi la Réserve Fédérale (Fed) a frappé fort, avec une hausse de 75 pdb de ses taux (une première depuis 1994) à 1.50%-1.75%, et la perspective d'atteindre des niveaux restrictifs pour l'économie américaine, soient entre 3.50% et 4% d'ici 2023. L'accélération des resserrements monétaires s'est généralisée globalement, notamment au Royaume-Uni, en Suisse, Norvège et Suède. Dans les pays émergents, les taux directeurs ont atteint entre 6% et 7% (Hongrie, Pologne, République tchèque), voire 9% au Chili, ou plus de 13% au Brésil. La Banque centrale européenne (BCE) a franchi le pas d'un arrêt de son programme d'achats nets de titres dès fin juin. La BCE a aussi communiqué son intention de démarrer le cycle de hausses de ses taux directeurs en juillet (+25 pdb), avec un relèvement encore plus fort en septembre si les perspectives d'inflation ne s'amélioraient pas. Le renforcement des anticipations de hausses de taux a entraîné une envolée des rendements des obligations souveraines, et un écartement des spreads de crédit. Aux Etats-Unis, les rendements treasuries ont augmenté de 68 pdb, à 3.0%, après avoir touché un pic proche de 3.50% mi-juin. Les marchés obligataires de la zone euro ont été particulièrement affectés par la perspective d'une normalisation monétaire à marche forcée, et par les incertitudes liées au plan anti-crise de la BCE visant à gérer les dislocations de taux de la région. La BCE mène en effet une politique monétaire unique pour 19 pays qui ne sont pas dotés d'une politique budgétaire commune, et ont des endettements publics entre 60% du PIB (Pays-Bas, Irlande) et 150% (Italie), voire 200% en Grèce. Sans solidarité budgétaire, la normalisation monétaire en cours de la BCE a cristallisé les risques sur la crédibilité des gouvernements à réduire leur endettement.

⁶ L'indice DXY USD est une mesure de la valeur du dollar US contre 6 devises : l'euro, le franc Suisse, le yen japonais, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne suédoise

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Ainsi notamment entre les obligations allemandes et italiennes, l'écart des rendements 10 ans a atteint un plus haut récent proche de 250 pdb au T2. Contrairement aux attentes des investisseurs, la BCE n'a en effet pas précisé les détails de son plan anti-crise dans sa communication de juin, d'où une forte volatilité des marchés qui a nécessité une réunion d'urgence. Celle-ci s'est conclue par l'engagement d'un plan détaillé à présenter en juillet. Au total, le rendement 10 ans des obligations italiennes a atteint 4.16%, avant de se replier fin juin à 3.26% (soient +123 pdb au T2). Le rendement 10 ans du Bund allemand a gagné +79 pdb au T2, à 1.33% fin juin, après avoir touché un plus haut depuis 2013, à 1.77%.

Au troisième trimestre (T3) 2022, la glissade des marchés financiers s'est poursuivie, entrecoupée de périodes de rebonds. Mais au final, l'inquiétude a dominé sur fonds de risques de pénurie de gaz russe, d'accélération de l'inflation et de resserrement monétaire généralisé. Entre risques de récession et risques de pénurie d'énergie, les prix des matières premières sont restés très volatils : le prix du baril de pétrole Brent (-23% t/t au T3) a oscillé entre 84 USD et 113 USD, et le prix du gaz européen (+14% t/t au T3) a varié entre 147 EUR/MWh et 311 EUR/MWh. Les bourses mondiales (indice MSCI* World) ont chuté de -4.7% en variation trimestrielle (t/t), avec une sous-performance des pays émergents (MSCI EM* -8% t/t) comparée aux pays développés (MSCI DM* -4.3% t/t). Le resserrement monétaire rapide de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le ralentissement du secteur technologique ont pesé sur la bourse américaine (MSCI* -4.7% t/t au T3). En Europe, les risques de faillites suite à la flambée des factures d'énergie et à la forte remontée des taux ont entraîné une baisse de l'indice Euro Stoxx 600 (-4.8% t/t). Les bourses britanniques et japonaises ont mieux résisté, avec des baisses, respectivement de -2.9% t/t et -1.5% t/t au T3. Les places émergentes ont évolué en ordre dispersé. Les bourses asiatiques (indices MSCI*) ont été particulièrement malmenées, notamment la Chine (-21% t/t) en raison des difficultés du secteur immobilier et des restrictions sanitaires, mais aussi la Corée du sud et Taiwan. A l'opposé, certaines places émergentes ont bondi, ainsi l'Inde (+10% t/t), le Brésil (+12.4% t/t) et la Turquie (+29.2% t/t). Ces marchés offrent une alternative à l'Asie, du fait de perspectives de développement attrayant en termes de coûts et de capacités de production. Les marchés obligataires ont été pénalisés par la forte remontée des attentes de resserrement monétaire, après un début de trimestre plutôt porté par les anticipations d'un « pivot » ou revirement dû aux risques de récession. Au T3, la Fed a pourtant continué de remonter ses taux fed funds à 3.0% et 3.25%, avec deux relèvements de 75pdb. Aux Etats-Unis, le rendement des obligations souveraines 10 ans a progressé de +82pdb à 3.83%. Lors de la réunion des banquiers centraux à Jackson Hole fin août, le président de la Fed a appelé à ne pas reproduire les erreurs du passé : lors du choc pétrolier des années 70, l'assouplissement monétaire prématuré de la Fed avait en effet entraîné un emballement de l'inflation long à maîtriser par la suite. Du côté des devises, les différentiels de taux favorables aux Etats-Unis ont continué de pousser le dollar US à la hausse (indice DXY⁶ +7% t/t), et cela malgré les mouvements généralisés des banquiers centraux. La Banque Centrale Européenne (BCE) a ainsi relevé ses taux directeurs deux fois au T3 + 50pdb en juillet +75pdb en septembre. Dans cet environnement, les rendements des obligations souveraines ont bondi, avec un mouvement plus significatif sur la partie courte de la courbe des taux. Les rendements 10 ans ont grimpé de +77pdb à 2.11% pour le Bund allemand, +80pdb à 2.72% pour l'OAT français, enfin surtout +125pdb à 4.51% pour le BTP italien, et +123pdb à 4.83% pour son équivalent grec. Avec la fin de la politique de taux négatifs en place depuis 2014, la BCE a introduit un outil anti-fragmentation, le TPI (Transmission Protection Instrument), qui vise à empêcher un resserrement des conditions financières pour des raisons non justifiées par les fondamentaux. Sur les marchés du crédit obligataire, les facteurs techniques ont dominé avec une forte baisse des émissions de titres sur les segments risqués (High Yield), ce qui a contribué à leur surperformance relative aux segments les moins risqués (Investment Grade). Les obligations Investment Grade ont aussi été pénalisées par les normalisations des bilans des banquiers centraux, notamment l'arrêt des achats nets de la BCE à partir du 1^{er} juillet.

Au quatrième trimestre (T4) 2022, la chute des prix du gaz à des plus bas niveaux depuis la crise russo-ukrainienne a entraîné un regain d'optimisme sur les marchés.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Les indices boursiers (indice MSCI* World +7.6% en variation trimestrielle t/t) a rebondi, sans pour autant effacer les pertes sur l'année (indice MSCI* World -15.6% en variation annuelle a/a). En 2022, les bourses américaines (MSCI US -19.5% a/a) et chinoises (MSCI Chine -20.6% a/a) ont sous-performé les autres régions du fait des chutes des secteurs cycliques et des valeurs technologiques. A contre-tendance, les indices boursiers (MSCI) du Royaume-Uni (+7.2% a/a), du Brésil (+8.6% a/a) et de l'Inde (+3% a/a) sont parvenus à progresser en 2022, en partie lié aux développements politiques. Dans un contexte de repli des prix énergétiques, les marchés du crédit ont suivi les marchés d'actions, avec un rebond au T4 qui n'efface pas cependant les baisses sur un an. Les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG), du fait d'une baisse des volumes d'émissions comparée à 2021. Les banques centrales des pays émergents et développés ont poursuivi leur cycle de normalisation monétaire. Les principales surprises sont venues de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Banque du Japon (BoJ). La Réserve fédérale américaine (Fed) a, quant à elle, annoncé un guidage des anticipations de hausses (taux Fed Funds pour fin 2023 à 5.125%) conforme aux attentes du marché. Ainsi aux Etats-Unis, le rendement 10 ans des obligations a faiblement monté (+5pb aux Etats-Unis, à 3.87%), comparé à ceux observés en Europe et au Japon : +46pb à 2.57% pour le 10 ans Bund allemand, suivi par les obligations françaises (+40pb à 3.12%), italiennes (+20pb à 4.72%) et japonaises (+18bp à 0.42%). En effet, la BCE a dû rattraper son retard par rapport à la Fed. Après des relèvements de son taux de son dépôt (+75pb en octobre et +50pb en décembre à 2%), la BCE a ouvert la porte à de nouvelles hausses en 2023. La BCE a aussi annoncé un Quantitative Tightening, avec un rythme de réduction de 15Mds€ par mois pour son programme régulier (Asset Purchase Programme) à partir de mars. Au Japon, la banque centrale a modifié sa politique de contrôle de la courbe des taux, en augmentant la fourchette de fluctuations des rendements 10 ans entre -0.5% et +0.5% (contre -0.25%/+0.25% depuis mars 2021). En conséquence au T4, le yen et l'euro ont progressé de 10% t/t contre le dollar US, mais aussi le franc suisse (+7% t/t) dans le sillage du resserrement monétaire de la Banque nationale suisse.

*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales
Source : données Bloomberg au 31/12/2022

Politique de gestion

Le FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE est un fonds diversifié équilibré qui investit sur différentes classes d'actifs comme les actions, les obligations et le monétaire.

Le FCPE a été créé en avril 2021.

Il a deux attributs particulier :

1/ HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE est un **fonds ISR** (Investissement Socialement Responsable). L'ISR consiste à appliquer les principes du Développement Durable aux placements financiers. Ainsi, en sus des critères financiers, il permet de prendre en compte les 3 piliers du Développement Durable :

- L'Environnement : l'impact de l'activité de l'entreprise et de ses produits sur l'environnement.
- Le Social : les conséquences de l'activité de l'entreprise sur ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et les collectivités locales.
- La Gouvernance : la bonne et saine gestion de l'entreprise.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Mais plus précisément, on applique un filtre ISR « Best in class », en ce sens que nous sélectionnons au sein de chaque secteur d'activité les entreprises au vu de leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et on ne retiendra que les entreprises ayant les meilleurs scores dans ce domaine.

2/ HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE est également un fonds solidaire, c'est-à-dire qu'il est investi, entre 5 et 10%, en titres émis par des organismes solidaires.

Les activités financées sont choisies en fonctions de leur utilité effective en matière de lutte contre l'exclusion, de cohésion sociale et de finance durable et elles ne sont pas cotées en bourse.

De façon générale, le FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE est investi en OPC et en billet de trésorerie d'organismes solidaires.

Afin de respecter son attribut ISR, le FCPE est investi,

Dans la partie actions sur les OPC :

- HSBC SRI Euroland Equity (environ 40.2%) au 30 décembre 2022 ;
- HSBC SRI Global Equity pour la partie internationales actions (environ 7.3% au 30 décembre 2022).

Dans la partie taux, sur l'OPC :

- HSBC SRI Euro Bond (environ 37%) au 30 décembre 2022

1. Allocation d'actifs :

Après avoir commencé l'année avec une surexposition sur le marché des actions dans le sillage de la reprise économique post pandémie, nous avons diminué notre exposition sur les marchés avec la guerre en Ukraine pour adopter une position neutre début mars. Nous avons de nouveau baissé notre exposition sur la deuxième quinzaine de juin estimant que les risques de dégradation de l'activité n'étaient pas complètement intégrés. Notre scénario central n'était pas celui d'une récession, néanmoins, la probabilité de réalisation de ce scénario était alors en hausse. Nous sommes restés sous-exposés au cours du troisième trimestre et la hausse inattendue de juillet nous a donné l'occasion de baisser à nouveau l'exposition. Les conditions de la hausse nous paraissant peu crédibles (anticipations d'arrêt de hausse de taux des Banques Centrales, voire de baisse de taux). Pour les mêmes raisons évoquées à l'instant, le fonds est resté sous-exposé au cours du dernier trimestre. Les dernières interventions des Banquiers Centraux sont venues doucher les attentes des investisseurs en toute fin d'année. Ces derniers ont en effet reconfirmé la poursuite de la hausse des taux et leur volonté première de lutter contre l'inflation.

Au 30 décembre 2022, le fonds est exposé à hauteur d'environ 47.5% sur les actions (49.6% par rapport à l'indice de référence).

Concernant la partie taux, nous sommes restés sous-pondérés sur l'ensemble de la période d'abord dans un contexte de reprise de la croissance post pandémie puis dans un univers de Banques Centrales beaucoup moins accommodantes. Nous avons fortement augmenté la sensibilité du portefeuille fin juin puisque nous avons alors affiché une position neutre au 30 juin. Nous avons estimé que les hausses de taux de la BCE étaient déjà bien intégrées dans les cours.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Nous avons ensuite entamé le troisième trimestre en baissant de nouveau la sensibilité du portefeuille puis nous avons progressivement racheté des obligations en accompagnant la hausse des taux.

Enfin, en fin de quatrième trimestre, nous avons accentué la sous-pondération mi-décembre estimant que la baisse des taux était trop importante.

Au final, à fin décembre, la sensibilité du portefeuille est d'environ 2.44 pour le fonds contre environ 2.57 pour l'indice de référence soit une sous sensibilité de 0.13.

Au 30 décembre 2022, le fonds est investi à environ 37% dans la SICAV HSBC SRI Euro Bond.

Au global, les décisions d'allocation d'actifs ont eu un impact très positif tiré par l'allocation sur les taux. Dans le détail l'allocation actions est légèrement négative sur l'année en revanche, l'allocation sur les obligations (essentiellement une sous-pondération) et la gestion dynamique de cette sous-pondération par des prises de profits et des réinvestissements réguliers a été la plus grande source de performance relative du fonds sur l'année.

2. Poche actions :

Le principal investissement est réalisé à travers l'OPC HSBC SRI Euroland Equity. Cet OPC représente environ 33.2% de l'actif du FCPE à la fin de l'exercice. Il est géré sur la base d'une sélection de valeurs de zone euro. Ces valeurs répondent à la fois à une bonne évaluation ESG et présentent un bon couple valorisation/rentabilité.

Sur la période l'OPC affiche une performance nette de -13.86% en sous-performance d'environ 1.37% par rapport à l'index MSCI EMU (NR).

La contribution de l'allocation sectorielle a été positive sur la performance relative du fonds. Les contributions positives proviennent essentiellement de la surexposition à l'assurance, la banque et les télécoms et de la sous-exposition à la consommation durable, la distribution spécialisée, l'immobilier et les semi-conducteurs. En revanche, le fonds a souffert de sa surexposition au secteur des services aux entreprises ainsi que de la sous-exposition à la pharmacie et à l'alimentation/boisson.

La contribution de notre sélection de valeurs a été négative pour la performance relative du fonds, notamment nos choix dans les biens d'équipements (Alstom, Saint Gobain et surtout absence du segment défense), l'énergie (sous exposition aux compagnies pétrolières), la consommation durable (Kering, Seb), les produits de base (Akzo Nobel, DSM), le transport (Deutsche Post), l'automobile (Michelin) et la banque (KBC, Société générale). Notons les contributions positives de Carrefour dans la distribution alimentaire, de KPN et Orange dans les télécoms, de CNHI dans l'industrie, de Iberdrola dans les services aux collectivités, de Publicis dans les médias, de Heineken dans l'alimentation/boisson ou de Relx dans les services aux entreprises.

Les facteurs ESG contribuent négativement à la performance relative du fonds. En plus de l'exclusion des valeurs de l'armement et la sous exposition aux énergies fossiles (pétrole et gaz), il faut noter que la performance des valeurs les mieux notés sur les critères ESG est inférieure à celles plus mal notées (le premier quartile ESG sous performe largement le troisième et quatrième quartile).

Au cours de la période, nous avons cédé Siemens (Q4 ESG) au bénéfice de CNHI et Rexel. Nous avons aussi cédé Vonovia (Q4 ESG) au profit de Sanofi et ASML. Nous avons, en début d'année, allégé nos positions sur des valeurs sensibles au cycle comme Metso, Deutsche Post, Saint Gobain, Société Générale ou encore Signify et renforcé Ahold, Carrefour, Enel et Iberdrola.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Nous avons cédé Telefonica (Q4 ESG) au bénéfice de Elisa. Nous avons aussi cédé ce qui restait de notre position Atos. Philips et Cap Gemini ont aussi été cédées (Q4 ESG). Enfin, nous avons cédé Sanofi, Intesa et allégé Allianz, Enel, Axa et Publicis afin de diminuer le poids du troisième quartile ESG et nous avons acquis Bawag, Merck, Vivendi, ASR, EDP et Pernod Ricard.

La partie internationale est investie à travers l'OPC HSBC SRI GLOBAL Equity. Cet OPC représente environ 7.3% de l'actif du FCPE à la fin de l'exercice. Il est géré en Best In Class, c'est-à-dire qu'il investit sur les valeurs qui affichent les meilleurs notes ESG.

Sur l'année le fonds enregistre une performance d'environ -13.9% contre environ -13.3% pour le MSCI World Total Return en euro. Toutefois, le fonds HSBC SRI GLOBAL Equity parvient à nettement surperformer l'indice MSCI World SRI grâce à sa gestion active en matière de sélection de titres.

En terme d'allocation sectorielle, le fonds a bénéficié de ses sous-expositions sur les industries des médias et de l'automobile, deux industries qui ont nettement sous-performé sur l'ensemble de l'année. Le fonds bénéficie également de ses surexpositions sur l'assurance, l'industrie et les produits de soin & beauté.

Ces gains en terme d'allocation sont partiellement compensés par des contributions négatives venant de la sous-exposition du fonds sur l'énergie, ainsi que de la surexposition du fonds sur les semi-conducteurs.

En terme de sélection de valeurs, le fonds a profité de certaines sous-expositions liées à sa politique de gestion en matière d'exclusions et de recherche de valeurs best-in-class, à savoir Amazon, Meta, Tesla, Alphabet et Apple, qui ont pâti d'un arbitrage défavorable sur les valeurs de croissance dans un contexte de hausse de taux, qui a plutôt tendance à privilégier les valeurs de rendement.

Le fonds bénéficie également de ses positionnements actifs sur Baker Hughes, Cigna, Pepsico, Novo Nordisk, Cummins, positionnements induits par la politique de gestion SRI du fonds.

3. Poche taux :

La poche taux est investie dans la SICAV HSBC SRI Euro Bond.

Au sein de la SICAV, nous avons maintenu une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence, en lien avec les pressions inflationnistes et les anticipations de resserrement progressif des politiques monétaires des banques centrales. La sous exposition a cependant été réduite en fin d'année compte tenu du niveau atteint sur les taux d'intérêt. Concernant les dettes gouvernementales des pays périphériques, nous avons un peu réduit l'exposition sur la dette italienne pour revenir à un positionnement neutre à légèrement sous-pondéré, tandis que nous avons maintenu une modeste surpondération sur la dette d'Etat du Portugal.

Concernant le crédit, nous avons abordé l'année avec une surexposition stratégique sur le crédit, au détriment des taux gouvernementaux des pays « cœur », tout en gérant de façon active ce segment. Nous n'avons pas fondamentalement modifié ce positionnement durant la période, étant confortés par des résultats d'entreprises en moyenne meilleurs qu'attendu et par des perspectives favorables de la part des agences de notation quant aux évolutions des notations et des taux de défaut. De plus, des facteurs techniques tels que l'aversion au risque générée par un contexte géopolitique incertain et par une moindre visibilité des politiques de banques centrales dépendantes des statistiques d'inflation, nous ont paru également de nature à conduire à des écarts de spreads excessifs.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

En matière de gestion, nous avons participé de façon sélective et ponctuelle au marché primaire. Les primes offertes par rapport au marché secondaire étaient un peu plus intéressantes qu'en 2021 et ces achats ont été l'occasion de faire quelques arbitrages, notamment en fonction de l'évolution des notes E, S et G des émetteurs, mais aussi afin d'optimiser le positionnement sur la courbe de crédit. Au cours de la deuxième partie de l'année, l'amélioration du marché a été l'occasion de réduire le positionnement sur la dette subordonnée d'assurance, contribuant à réduire le risque crédit global du portefeuille en fin d'année.

En terme de performance, le fort écartement des primes de risque crédit au 1er semestre a été particulièrement défavorable à la performance mais l'amélioration de certains des facteurs techniques mentionnés et l'attractivité des taux de rendement du crédit par rapport aux risques sous-jacents ont permis une correction qui a joué positivement sur la performance relative, surtout au 4ème trimestre. Au final, la performance brute est négative à hauteur de 17pb.

A fin décembre, la duration de la SICAV HSBC SRI Euro Bond était de 6.41, et le rendement courant de 4.13%, pour un rendement de l'indice à 3.43%.

4. Poche solidaire :

Au 30 décembre 2022, le FCPE est investi à hauteur d'environ 8% sur le titre Habitat et Humanisme sous forme de Billet de Trésorerie.

Habitat et Humanisme est un organisme dont l'activité est centrée sur la réalisation et la gestion de logements sociaux. Il permet ainsi aux personnes et familles en difficulté d'accéder à un logement à faible loyer, situé dans un quartier équilibré tout en bénéficiant d'un accompagnement de proximité qui favorise une véritable insertion.

Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de -14,11% pour la part G.

Créée le 1^{er} septembre 2022, aucune donnée n'est encore disponible pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion www.assetmanagement.hsbc.fr.

Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le FCPE a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce FCPE solidaire détient 5 à 10% de titres solidaires et des OPC qui respectent ces critères

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

et ont aussi adhéré au code de transparence. Ce dernier décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du FCPE.

Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/api/v1/download/document/fr0010061283/fr/fr/code%20de%20transparence>

Toutes les informations et l'historique des données relatives à la performance financière de la gamme des OPC ISR de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site d'information de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/fund-centre

Philosophie ISR

www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investor/investment-expertise/sustainable-investments

L'approche de HSBC Asset Management est de proposer aux porteurs des OPC ISR des perspectives de performances en ligne avec celles des OPC classiques comparables tout en intégrant les enjeux Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance (ESG), piliers du Développement Durable. **En effet, nous pensons qu'il est possible de concilier l'intérêt individuel de nos clients, par la recherche de performance, avec l'intérêt collectif, par la prise en compte des enjeux du Développement Durable.**

Concrètement, nous considérons que les facteurs ESG peuvent influencer l'activité d'une entreprise, la politique d'un pays à long terme et par conséquent, la rentabilité des actifs financiers. Nous pensons que l'offre d'OPC ISR doit être transparente et en mesure d'intégrer les attentes de nos clients. Notre objectif est donc de bâtir pour eux une offre rigoureuse, pragmatique, enrichie de notre expérience accumulée depuis plus de 16 ans et basée sur notre expertise de gestion. Les historiques complets de données financières sont communiqués sur simple demande adressée au siège de la société de gestion :

HSBC Global Asset Management (France)
Cœur Défense – 110, esplanade du Général de Gaulle – La Défense 4 – 92400 Courbevoie
@ : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

Description des principaux critères pris en compte relatifs à ces objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG).

Quels critères ESG sont pris en compte ?

L'analyse ESG du portefeuille est rendue possible grâce tout d'abord à une analyse des scores ESG provenant de MSCI auxquels nous appliquons une pondération interne pour chaque pilier E, S et G par secteur.

Exemples de facteurs ESG pris en compte dans les décisions d'investissement

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE



Source : HSBC Asset Management, A titre d'illustration uniquement.

Au sein de chaque pilier, la recherche MSCI s'appuie sur une sélection de plus de 35 sous-critères identifiés ci-après. En gras, sont soulignés les sous-critères communs aux 30 secteurs HSBC qui cartographient les spécificités de chaque industrie.

- Pilier Environnement : 14 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : **Emissions de carbone** - Efficience énergétique - Empreinte carbone du produit - Risques liés au changement climatique - **Stress hydrique** - Biodiversité et utilisation des sols - Origine des matières premières - Evaluation de l'impact environnemental des financements - **Emissions toxiques et déchets** - Matériau d'emballage et Déchets - Déchets Électroniques - Opportunités dans les Technologies propres - Opportunités dans les Constructions Vertes - Opportunités dans les Énergies renouvelables
- Pilier Social : 15 critères dont 2 sont communs à tous les secteurs : Développement du Capital Humain - **Dialogue social** - **Santé et sécurité** - Respect des normes de travail dans la chaîne d'approvisionnement - Approvisionnement Controversé - Sécurité des Produits et Qualité - Sécurité Chimique - Sécurité des Produits Financiers – Respect de la vie privée et sécurité des informations - Assurance de Santé et Risque Démographique - Investissement Responsable - Accès à la communication - Accès au financement - Accès aux Services médicaux - Opportunités dans la nutrition et la santé
- Pilier Gouvernance : 5 critères dont 3 sont communs à tous les secteurs : Corruption et Instabilité - **Déontologie et Fraude** - **Pratiques Anticoncurrentielles** – Manipulation et malversation financière - **Gouvernance d'Entreprise**

Le pilier Gouvernance suit de façon plus particulière dans le cadre de la Gouvernance d'Entreprise l'opacité et le manque de transparence des pratiques financières, l'indépendance des administrateurs, l'existence de comités clefs, la qualification et l'expérience des administrateurs, la rémunération des dirigeants, la structure de l'actionariat et des droits de vote, l'existence de mesures anti-OPA, l'obstacle à l'exercice des votes – le droit des actionnaires à agir collectivement.

Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...

Pour les compartiments HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS – SRI GLOBAL EQUITY dans lesquels le FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE est investi : outre la recherche interne, nous avons choisi de nous appuyer sur des recherches externes variées et complémentaires et de les mettre à disposition de l'ensemble de nos gérants et analystes.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

L'objectif est de couvrir par une analyse ESG l'ensemble des titres que nous gérons.

- S&P Trucost : fournit des analyses et des données sur le Carbone, l'Eau, les déchets et les ressources naturelles avec un suivi de plus de 6 200 émetteurs ;
- Carbon4 Finance : suivi de 15 000 émetteurs dans le monde ; fournit notamment des données qui permettent de mesurer les « émissions de gaz à effet de serre économisées » grâce à une analyse plus poussée de la trajectoire climat des entreprises
- MSCI ESG Research : couvre le MSCI ACWI (All Countries World Index) soit environ 9 100 entreprises ;
- ISS Ethix : armes interdites et armes controversées - suivi de 6 000 émetteurs ; listes des valeurs identifiées comme impliquées dans les Mines Anti-personnelles et Bombes à sous Munitions (également dénommée Armes à sous Munitions) BASM. Ces listes d'exclusions font l'objet d'une diffusion très formelle et d'un contrôle en « pré-trade » et « post-trade » mis en place et supervisé par les départements Risques et Compliance.
- ISS ESG ex-Oekom : notation des 54 principaux pays émetteurs dans le monde et des émetteurs non cotés ;
- FTSE Green Revenues : la méthodologie des revenus verts de FTSE Russell évalue de manière exhaustive toutes les entreprises dont les revenus sont exposés aux activités vertes définies par le système de classification des revenus verts (GRCS) qui est une taxonomie utilisée pour définir et mesurer la transition industrielle vers une économie verte.
- RepRisk : suivi de 40 700 entreprises et fournit une évaluation dynamique du risque ESG et réputationnel à partir de près de 80 000 sources publiques et de parties prenantes, dans 20 langues, avec plus de 500 000 incidents analysés chaque jour ;
- Sustainalytics : suivi de 23 000 entreprises par rapport aux 10 principes du Global Compact. Le cadre de recherche sur la conformité du Pacte mondial des Nations Unies s'appuie sur les conventions et traités internationaux et sous-tendent ces principes, y compris les normes internationales ESG, telles que celles de l'OCDE, les Principes directeurs à l'intention des sociétés multinationales, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, déclarations universelles des droits de l'homme, Principes de l'Équateur et des initiatives sectorielles telles que le Conseil international des mines et des métaux.

Ainsi, tous les types d'investissement intègrent la dimension ESG qui contribue à l'analyse globale. Les critères ESG sont intégrés dans les processus d'analyse et de sélection des titres dans tous les portefeuilles de gestion active.

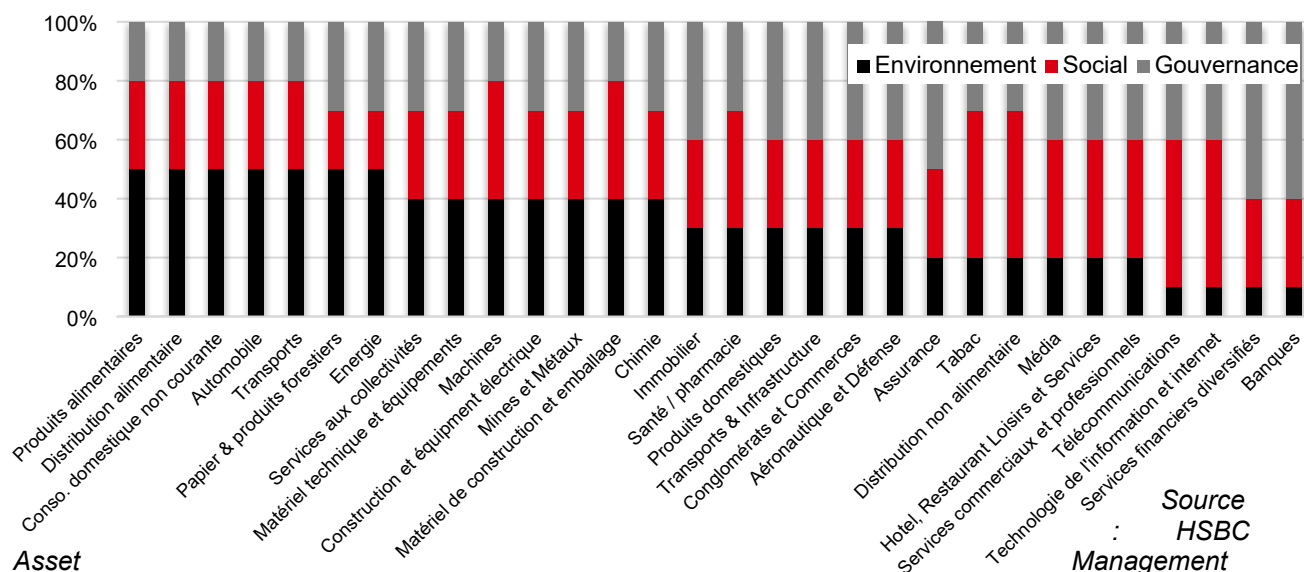
- Chaque titre est rattaché à l'un des 30 secteurs « maison » qui regroupent des ensembles cohérents du point de vue des enjeux ESG et au regard des similitudes présentées par les modèles économiques. Ensuite, pour chaque secteur nous avons déterminé une pondération des piliers E, S et G reflétant la réalité industrielle de chacun des secteurs. Cette démarche est le résultat d'études approfondies réalisées conjointement par les équipes d'analystes crédit et actions, sous la coordination du Responsable Monde de la recherche ESG.
- Comme indiqué sur le schéma ci-après, la contribution des piliers E, S et G au score ESG global peut varier très substantiellement par secteur d'appartenance. Ainsi, si l'Environnement est le paramètre le plus pondéré - celui qui a le plus d'impact financier potentiel - dans des secteurs comme les Produits alimentaires ou l'Automobile, il est nettement supplanté par la Gouvernance dans le secteur Banques.
- Les entreprises sont ensuite classées en « Low, Medium et High risk ». Les titres identifiés comme « High risk » font l'objet d'une analyse approfondie. Il s'agit d'entreprises ayant violé un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, et/ou non alignés sur les standards de lutte contre la criminalité financière (FCC – Financial Crime Compliance) ou qui, au terme de notre analyse ESG, sont classées

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

dans les cinq derniers pour cent de leur univers de référence. Cette phase de vigilance renforcée permet de mettre en perspective attractivité financière et risques ESG et de déterminer si ces titres ont été convenablement valorisés. Si, à l'issue de l'analyse, l'entreprise est qualifiée pour rester en portefeuille, elle fait l'objet d'une mise sous surveillance et un dialogue est engagé avec la direction de l'entreprise. Cette surveillance spécifique cesse dès lors que l'ensemble des indicateurs conduit à un classement « Low Risk ». Dans les fonds ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

Notation ESG : méthodologie

- Les notations ESG fournies par MSCI permettent de calculer des scores ESG pour chaque valeur, chaque émetteur. Les résultats de ces notations se traduisent, entre autres, par la production d'un univers d'investissement ISR pour chacun des compartiments de la SICAV HSBC RIF.
- Nous attribuons ensuite une note E : Environnement, une note S : Social, une note G : Gouvernance et enfin un score ESG global du portefeuille. L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note. La note globale est calculée en fonction du poids des piliers E, S et G inhérents à chacun des 30 secteurs selon notre processus de notation interne.
- Le poids des piliers E, S, G pour chacun des 30 secteurs de la segmentation ESG ;



Asset

au 31.12.2022. A titre d'illustration uniquement. Les caractéristiques et mesures sont fournies à titre illustratif uniquement et sont susceptibles d'être modifiées pour tenir compte des changements de marché.

- Le score ESG du portefeuille est la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre du portefeuille.
- Les émissions des souverains et des supranationaux ne comportent que deux piliers, E et S, équipondérés. Le pilier S intègre les enjeux du pilier G.
- Les titres classés en « High risk » font l'objet d'un examen et d'un suivi approfondi « Enhanced Due Diligence » (EDD).

Dans les OPC ISR, les titres identifiés comme « High Risk » sont exclus de l'univers d'investissement.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

1ère étape : Analyse ESG et définition de l'univers d'investissement

Cf Code de Transparence point 4.1 : « Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class » » pour les différents compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

2ème étape : processus financier

Cf Code de Transparence point 4.1 : « Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction des portefeuilles ISR « best-in-class » » pour les différents compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY

Description de la manière dont les résultats de l'analyse sur les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement. Le cas échéant, description de la manière dont les valeurs non appréciées sur la base de ces critères sont pris en compte.

Pour rappel, notre processus d'investissement pour les compartiments sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY comprend deux grandes étapes successives et indépendantes, comme détaillé dans les paragraphes ci-dessus.

Les résultats de la recherche et le processus d'analyse ESG nous amènent à définir un univers de valeurs ISR correspondant aux critères définis pour les fonds sous-jacents conformément à la description des critères d'investissement ESG et au Processus d'analyse ESG décrits plus haut.

A partir de cet univers ISR, le gérant effectue ensuite son choix de valeurs selon une approche fondamentale active fondée sur des critères financiers. Il ne peut donc investir que sur des valeurs répondant aux critères que nous avons décrits précédemment.

Sur la base des notes déterminées par notre système de notation interne, l'univers ISR des fonds sous-jacents est défini et mis à jour mensuellement au plus tard le 15 de chaque mois sur la base des mises à jour effectuées en fin de mois précédent.

La mise en conformité du portefeuille des fonds sous-jacents avec les changements de quartiles résultant de l'évolution des notes doit, en principe, être effectuée dans les 2 semaines qui suivent l'envoi des nouveaux univers ISR et au plus tard avant la fin de chaque mois civil. Toutefois et à titre exceptionnel, ce délai pourra être allongé de 3 mois supplémentaires, à la discrétion du gérant, pour les Entreprises classées en 4ème quartile.

Mise en œuvre d'une politique d'engagement auprès des émetteurs

Nos activités de vote et d'engagement ont vocation à protéger et à valoriser les actifs que nous confient nos clients. Ces activités nous permettent de mieux comprendre et d'évaluer les risques et les opportunités ESG au niveau de chaque entreprise, d'encourager les comportements responsables et de promouvoir des standards de gouvernance élevés.

Engagement - Notre politique d'engagement est fondée sur un questionnement ESG systématique lors des rencontres avec les entreprises et le suivi des entreprises les plus risquées. Nous pensons que la prise en compte des enjeux ESG peut avoir un impact à long terme sur la performance des entreprises.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, nous avons une obligation de suivi des entreprises dans lesquelles nous sommes investis pour le compte de nos clients.

Notre objectif d'engagement est de permettre aux entreprises de nous expliquer leur approche ESG. Les gérants et analystes initient ainsi un dialogue actionnarial qui permet un échange constructif avec les directions des entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients. Ces échanges constituent un bon moyen d'explorer davantage, de mieux comprendre les risques ESG et climat sous-jacents, d'encourager et d'inciter les entreprises à intégrer les risques ESG. C'est également l'occasion de promouvoir l'amélioration de la gouvernance d'entreprise sur la base de nos directives de vote et de les encourager à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence.

Engagement direct. Nous rencontrons régulièrement les dirigeants d'entreprise dans le cadre du processus de gestion active. Nous interrogeons les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et extra financiers, l'allocation du capital et la gestion des questions ESG. Nous encourageons également les entreprises détenues dans nos portefeuilles à instaurer et à maintenir un niveau élevé de transparence, en particulier concernant leur gestion des risques ESG et du risque climatique.

Exercice de nos droits de vote

Nous votons conformément à notre politique de vote qui est disponible sur notre site Internet.

Présentation de la politique de vote

Notre politique de vote est accessible sur le site internet de HSBC Asset Management

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/policy/politique-de-vote.pdf>

HSBC Asset Management a mis en place un Comité Gouvernement d'Entreprise chargé de déterminer et de suivre la politique de vote aux assemblées générales. Les gérants et les analystes prennent les décisions de vote sur la base des principes définis par ce Comité. Le Middle Office – Support Opérationnel est en charge de la mise en œuvre et du processus opérationnel d'exercice des droits de vote aux assemblées générales.

HSBC Asset Management utilise conjointement avec HSBC Asset Management (UK) Ltd les services de ISS, un des leaders mondiaux dans la fourniture de prestations en gouvernement d'entreprise et plus particulièrement en administration de droit de vote.

HSBC Asset Management a défini des orientations ou des critères de vote qui reprennent notamment les préconisations de l'AFG, de l'OCDE, de l'Afep/Medef et du UK Corporate Governance Code.

Les résolutions de vote non couvertes par nos principes directeurs seront examinées au cas par cas.

HSBC Asset Management vote sur l'ensemble des valeurs détenues en portefeuille, quel que soit leur niveau de détention, sur la base de la politique de vote globale, définie par le métier de la Gestion d'Actifs. Celle-ci s'applique à l'ensemble des marchés dans le monde à l'exception :

- des marchés où les conditions de vote acceptables ne sont pas réunies,
- des valeurs anglaises, françaises et irlandaises pour lesquelles des politiques de vote spécifiques sont utilisées.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

En ce qui concerne les valeurs françaises, cette politique de vote d'HSBC Asset Management est appliquée aux titres français détenus par les OPC gérés à Paris.

En ce qui concerne les valeurs anglaises et irlandaises, le vote s'exerce sur la base des principes définis par la structure de gestion londonienne, HSBC Asset Management (UK) Ltd.

Notre politique de vote décrit un cadre général qui reprend les principaux enjeux identifiés et qui concernent : la nomination et la révocation des organes sociaux des entreprises, la rémunération des administrateurs et mandataires sociaux (stock-options, actions gratuites...), les augmentations de capital réservées aux salariés, le respect des droits des actionnaires (programmes d'émissions et de rachats de titres), l'approbation des comptes, l'affectation des résultats, la désignation des contrôleurs légaux des comptes, les conventions dites réglementées, la distribution des dividendes, les décisions entraînant une modification des statuts et résolutions d'actionnaires, la prise en compte des enjeux E,S et G par l'entreprise. Notre politique de vote décrit également les procédures mises en place afin de prévenir et gérer les situations de conflit d'intérêts au sein du groupe HSBC.

Le Comité Gouvernement d'Entreprises se tient au moins une fois par an ou lorsque l'actualité l'impose en vue d'élaborer. Il a pour rôle la validation et l'élaboration de la politique de vote de la société de gestion HSBC Asset Management pour les valeurs françaises. Les membres de cette réunion passent en revue l'ensemble des questions liées à la réglementation ou l'évolution des comportements de la place. Le responsable de la réunion de Corporate Governance est en charge de cette veille réglementaire.

Les OPC sous-jacents HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EUROLAND EQUITY, HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND et HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI GLOBAL EQUITY ont fait le choix de ne pas prêter leurs titres et exercent ainsi leurs droits de vote sur la totalité des actions qu'ils détiennent.

Bilan de la mise en œuvre de cette politique de vote et d'engagement

Notre Bilan est global. Il est accessible sur le site internet mentionné plus haut dans le Rapport d'activité de l'exercice des droits de vote.

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/rapport-sur-l'exercice.pdf>

Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

Evénements intervenus sur l'exercice 2022

Nouvelle dénomination de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate

→ date de prise d'effet : 24 août 2021

Depuis le 24 août 2021, l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate (composante taux de l'indicateur de référence du FCPE) a comme nouvelle dénomination Bloomberg Euro Aggregate.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Le règlement du FCPE a été actualisé de ce changement.

Restriction de l'accès au FCPE liée à la situation en Ukraine

→ date de prise d'effet : 12 avril 2022

Suite à la situation en Ukraine, un avertissement a été introduit dans le règlement du FCPE prévoyant l'interdiction de l'investissement dans le FCPE, à compter du 12 avril 2022, des ressortissants / résidents russes et biélorusses (sauf exemption).

Cet avertissement s'inscrit dans le cadre de mesures restrictives prises en 2022 par l'Union Européenne à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le secteur financier.

Une information détaillée sur ces mesures restrictives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion HSBC Global Asset Management (France).

Correction du périmètre d'adhésion des organismes d'assurance

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Le périmètre d'adhésion des organismes d'assurance précisé dans le règlement du FCPE a été corrigé pour être élargi aux assureurs autres que les partenaires du Groupe HSBC.

Modification de la dénomination du FCPE

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Dans un objectif d'harmonisation de la dénomination des fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR gérés par HSBC Global Asset Management (France), le FCPE a adopté le 30 décembre 2022 la nouvelle dénomination HSBC EE ISR EQUILIBRE ET SOLIDAIRE.

Evolution de la composition du Conseil de Surveillance du FCPE

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022

Aux fins de se conformer au cahier des charges du label délivré par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) aux fonds d'épargne salariale présentant une approche extra-financière ISR, les modalités de représentation des salariés et anciens salariés porteurs de parts du FCPE ont évolué le 30 décembre 2022.

Ceux-ci seront désormais représentés par deux représentants, en lieu et place d'un unique représentant, par entreprise adhérente.

Les modalités de représentation de l'Entreprise demeurent quant à elles inchangées.

Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable

→ date de prise d'effet : 30 décembre 2022 & 1^{er} janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduit dans le règlement du FCPE, le 30 décembre 2022, un texte explicatif sur la manière dont sont prises en compte les principales incidences négatives des investissements du FCPE sur le plan environnemental, social ou de bonne gouvernance.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

En application de ce même texte réglementaire, a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.

Cette annexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1er janvier 2022 a été complété le 1er janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Mise en place du DIC en remplacement du DICI

→ date de prise d'effet : 1er janvier 2023

Le 1er janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DICI qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 92,88%,
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 92,88%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2022

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2022 représentent une population de 319 personnes en moyenne sur l'année avec 309 personnes à fin 2022. A fin décembre 2022, 38 personnes sont identifiées comme « Preneurs de risques » tels que définis dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France) et dont le temps est réparti sur l'ensemble des portefeuilles gérés.

Le détail des rémunérations du personnel ayant une incidence sur le profil de risque concerne :

- Les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle et des fonctions de support.

HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (France)	2022				
	Rémunération fixe versée en 2022	Rémunération variable versée en mars 2022 (au titre de la performance 2021) + rémunérations variables différées acquises en 2022	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	total €
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out)	27 757 197	12 094 274	10 411 411	1 682 863	39 851 471
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (46 collaborateurs)**	7 151 069	5 173 687	3 620 707	1 552 981	12 324 756
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 435 729	1 521 288	972 472	548 815	3 957 017

(*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2022 ainsi que le cash différé indexé payé en 2022.

(**) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2022 par les collaborateurs.

Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	361 976,56	901 013,25
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	445 231,19	203 616,02
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	65 129,80	219 159,27

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Informations réglementaires

Rapport sur le suivi des risques

Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : www.assetmanagement.hsbc.fr.

Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

PART G

Frais de fonctionnement et de gestion	0,60%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,03% 0,03%
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	0,63%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

PART F

Frais de fonctionnement et de gestion	0,99%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,03% 0,03%
Autres frais supportés par le FCPE Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,02%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Performances

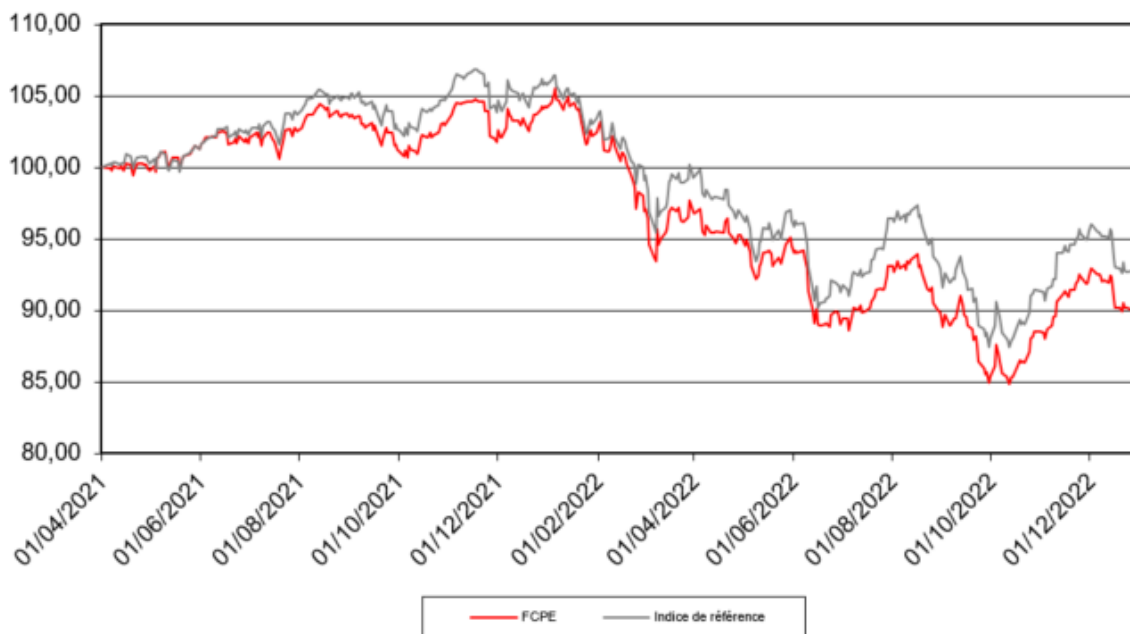
HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE (G) (C) (EUR)

Indice de référence : 40% MSCI EMU (NR)+40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM+
10% MSCI World (NR)+10% ESTR (Pour information)

Evolution de la performance sur 1 an glissant
Du 31/12/2021 au 30/12/2022



Evolution de la performance depuis l'origine
Du 01/04/2021 au 30/12/2022



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

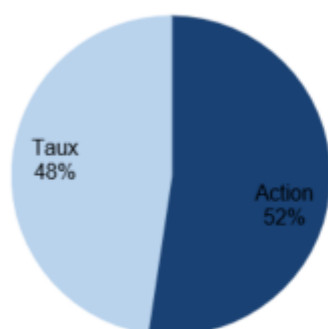
FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE (G) (C) (EUR)

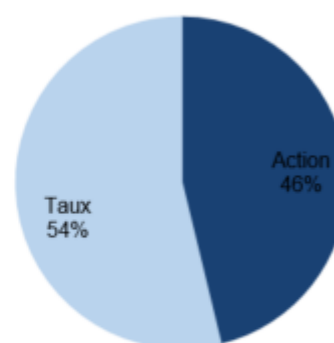
Indice de référence : 40% MSCI EMU (NR)+40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM+
10% MSCI World (NR)+10% ESTR (Pour information)

Evolution de la structure de l'actif

31/12/2021



30/12/2022



FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les
comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE
FONDS D'EPARGNE SALARIALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
Immeuble Coeur Défense - Tour A
110 Esplanade du Général de Gaulle
92400 La Défense 4 - Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'annexe portant sur les règles et méthodes comptables exposant que le fonds est investi au 30 décembre 2022 à hauteur de 8,38% de son actif net dans des titres solidaires valorisées selon la méthode décrite dans cette même annexe.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres solidaires

Les titres solidaires représentant 8,38% de l'actif net du fonds sont valorisées au prix de revient augmenté des intérêts courus en raison de l'engagement de rachat des obligations par l'entreprise à la valeur nominale majorée du coupon couru.

Il n'existe pas de marché de négociation de ces instruments. Il pourrait donc exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations retenues.

2. Autres instruments financiers du portefeuille

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Amaury Couplez

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Comptes Annuels

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Bilan Actif

Bilan Actif au 30/12/2022

Portefeuille : 12318 HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 084 229,42	11 269 490,89
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Actions et valeurs assimilées		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	8 264 229,42	10 289 490,89
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 264 229,42	10 289 490,89
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers	820 000,00	980 000,00
CRÉANCES	4 872,83	2 856,78
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 872,83	2 856,78
COMPTES FINANCIERS	704 549,45	377 421,17
Liquidités	704 549,45	377 421,17
TOTAL DE L'ACTIF	9 793 651,70	11 649 768,84

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Bilan Passif

Bilan Passif au 30/12/2022

Portefeuille : 12318 HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 907 476,55	11 646 826,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-66 121,76	8 385,23
Résultat de l'exercice (a,b)	-61 490,69	-52 337,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 779 864,10	11 602 874,16
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	13 787,60	46 894,68
Opérations de change à terme de devises		
Autres	13 787,60	46 894,68
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	9 793 651,70	11 649 768,84

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Hors-Bilan

Hors-Bilan au 30/12/2022
Portefeuille : 12318 HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Compte de Résultat

Compte de Résultat au 30/12/2022

Portefeuille : 12318 HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 003,91	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 003,91	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 688,50	1 988,89
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 688,50	1 988,89
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-684,59	-1 988,89
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	61 887,18	48 796,99
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-62 571,77	-50 785,88
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	1 081,08	-1 551,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-61 490,69	-52 337,78

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Annexes

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article "Orientation de la gestion" du présent

règlement et inscrits à l'actif du Fonds sont évalués de la manière suivante :

- les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone euro ou étranger sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion (le cours de référence retenu est le cours de clôture).

Ces modalités d'application sont également précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères détenues par des Fonds Communs de Placement d'Entreprise sont évaluées sur la base de leur cours à Paris lorsqu'elles font l'objet d'une cotation sur cette place, ou sur la base des cours de leur marché principal, pour autant que ce marché n'ait pas été écarté par l'Autorité des Marchés Financiers ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euros/devises fixées à Paris le jour de calcul de la valeur liquidative. La méthode choisie est précisée par le règlement ; elle doit rester permanente.

- les titres de créances négociables et instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché.

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur,...).

Les titres de créances négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est à dire dont la durée à l'émission

a) est inférieure ou égale à trois mois,

b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois mois avant l'échéance du titre,

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois.

sont évalués en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

Toutefois en cas de sensibilité particulière de certains titres aux risques de marché (taux, émetteur,...) cette méthode doit être écartée.

- les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Au 30/12/22, le fonds est investi dans les obligations et titres de créances d'entreprises solidaires suivants représentant 8,38% de l'actif net :

Libellé	Cours	Valeur boursière en Eur
XFCS00X3UC29 HABITAT ET HUMA 0.0% 29-09-23	100	820,000.00

Les valeurs d'entreprises solidaires sont évaluées de la manière suivante :

Les obligations et titres de créances d'entreprises solidaires, conformément aux dispositions du plan comptable et en l'absence de transactions significatives sur le marché, sont valorisés au prix de revient augmenté des intérêts courus en raison de l'engagement de rachat des obligations par l'entreprise à la valeur nominale majorée du coupon couru. La société de gestion procède à un examen régulier de la validité des prix de revient des instruments et estime la juste valeur de ces instruments au moyen d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie prenant en compte le risque de crédit et de liquidité. Dans le cas où le prix de revient se situe dans une fourchette de tolérance (telle que définie dans la procédure européenne de valorisation), la société de gestion confirme le prix de revient comme reflétant la juste valeur actuelle de l'instrument, c'est-à-dire le prix qui serait le plus vraisemblablement appliqué en cas d'un événement de liquidation.

Aucun événement n'a été porté à la connaissance de la société de gestion par les sociétés émettrices, susceptible de remettre en cause la valorisation retenue.

Il pourrait donc exister un écart entre les valorisations retenues et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Frais de gestion

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE / Entreprise
1	Frais de gestion financière			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30 % l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
		Actif net	0,60 % l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts F	Actif net	0,90 % l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts G	Actif net	0,50 % l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,90 % l'an maximum	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PG	Actif net	0,50 % l'an maximum	à la charge du FCPE
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,10% TTC l'an maximum	à la charge du FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,15% TTC l'an maximum de l'actif net des OPC sous-jacents	à la charge du FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	---

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion égale ou inférieure à 0.10% TTC par an, les porteurs de parts du Fonds pourront être informés par tous moyens (et non de manière particulière).

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE, affichés ci-dessus, les coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'AMF au titre de la gestion du FCPE.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le Fonds, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Parts</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G	Capitalisation	Capitalisation

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 3 240,00€.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 30/12/2022

Portefeuille : 12318 HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	11 602 874,16	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	895 999,44	11 875 072,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 082 118,45	-747 445,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 215,24	10 945,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-102 773,46	-2 538,65
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 506 761,06	517 626,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-989 134,69</i>	<i>517 626,37</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-517 626,37</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-62 571,77	-50 785,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 779 864,10	11 602 874,16

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Souscriptions Rachats^(*)

Souscriptions Rachats au 30/12/2022

Portefeuille : 12318 HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

	30/12/2022	31/12/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	895 999,44	11 875 072,07
Versements de la réserve spéciale de participation	198 656,88	
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	382 924,94	571 879,91
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	19 704,21	29 517,96
Abondements de l'entreprise	128 720,64	186 894,02
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	165 992,77	11 086 780,18
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 082 118,45	747 445,16
Rachats	736 418,79	475 673,39
Transferts à destination d'un autre OPC	345 699,66	271 771,77

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE OU DES ENTREPRISES LIÉES		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							704 549,45	7,20
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	704 549,45	7,20								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	74,94
	Autres créances	4 797,89
TOTAL DES CRÉANCES		4 872,83
DETTES		
	Frais de gestion fixe	13 787,60
TOTAL DES DETTES		13 787,60
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-8 914,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – part F		
Parts souscrites durant l'exercice	2 083,2690	20 832,69
Parts rachetées durant l'exercice	-90,7680	-865,93
Solde net des souscriptions/rachats	1 992,5010	19 966,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 992,5010	
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G		
Parts souscrites durant l'exercice	93 043,6918	875 166,75
Parts rachetées durant l'exercice	-116 593,1003	-1 081 252,52
Solde net des souscriptions/rachats	-23 549,4085	-206 085,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 089 428,2405	

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – part F	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	30/12/2022
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	66,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,99
Rétrocessions des frais de gestion	
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	61 821,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			8 264 229,42
	FR0013015542	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EURO BOND ZC	3 615 947,68
	FR0013076007	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	715 678,75
	FR0010250324	HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	3 932 602,99
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			8 264 229,42

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-61 490,69	-52 337,78
Total	-61 490,69	-52 337,78

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-63,43	
Total	-63,43	

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-61 427,26	-52 337,78
Total	-61 427,26	-52 337,78

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-66 121,76	8 385,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-66 121,76	8 385,23

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE – part F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-104,87	
Total	-104,87	

	30/12/2022	31/12/2021
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-66 016,89	8 385,23
Total	-66 016,89	8 385,23

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	11 602 874,16	9 779 864,10
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part F en EUR		
Actif net		19 936,35
Nombre de titres		1 992,5010
Valeur liquidative unitaire		10,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,05
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,03
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G en EUR		
Actif net	11 602 874,16	9 759 927,75
Nombre de titres	1 112 977,6490	1 089 428,2405
Valeur liquidative unitaire	10,42	8,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,04	-0,05

FCPE HSBC EE ISR EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HSBC Responsible Investment Funds SRI Euro Bond ZC	EUR	4 039,488	3 615 947,68	36,97
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI GLOBAL EQUIT	EUR	389,161	715 678,75	7,32
HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	35 200,528	3 932 602,99	40,21
TOTAL FRANCE			8 264 229,42	84,50
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 264 229,42	84,50
TOTAL Organismes de placement collectif			8 264 229,42	84,50
Autres instruments financiers				
Billets à ordre				
HABI ET HUMA 0.0% 29-09-23	EUR	820 000	820 000,00	8,38
TOTAL Billets à ordre			820 000,00	8,38
TOTAL Autres instruments financiers			820 000,00	8,39
Créances			4 872,83	0,05
Dettes			-13 787,60	-0,14
Comptes financiers			704 549,45	7,20
Actif net			9 779 864,10	100,00

Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part G	EUR	1 089 428,2405	8,95
Part HSBC EE EQUILIBRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE - part F	EUR	1 992,5010	10,00

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Ou



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23.7%



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des **caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCPE promeut des caractéristiques E, S et G par la mise en œuvre d'une gestion exposée sur les marchés d'actions et de taux internationaux en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière. Le FCPE est investi dans des émissions de sociétés ou de pays et/ou dans des OPC du Groupe HSBC.

- Pour les émissions d'entreprises (actions et obligations) : le gérant sélectionne, selon une approche « Best in class », les entreprises ayant les meilleures pratiques E.S.G par rapport à celles de leurs pairs au sein de chaque secteur de l'économie.

Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de carbone pour le pilier E, le dialogue social pour le pilier S et la gouvernance d'entreprise pour le pilier G.

- Pour les émissions gouvernementales (obligations) : le gérant sélectionne selon une approche de type Sélection E.S.G, au sein des pays émetteurs en euro, les pays ayant un

rating E.S.G. minimum selon l'agence de notation extra-financière ISS-Oekom. Les pays émetteurs en euro sont classés en fonction de leur note globale « E.S.G. » qui repose à 50% sur le pilier Environnement (E) et à 50% sur le pilier Social / Gouvernance (S/G). Le pilier Social et de Gouvernance comprend l'analyse du système politique et Gouvernance, des Droits de l'homme et des Libertés fondamentales, les conditions sociales. Le pilier Environnemental comprend l'analyse des ressources naturelles, du changement climatique et de l'énergie, de la production et de la consommation durable.

De plus, le FCPE s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants. Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
- Exclure les titres des sociétés du secteur de la Défense.
- Exclure les titres des sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique. S'agissant de l'extraction : les entreprises sont totalement exclues.
- Exclure les titres des sociétés impliquées dans la production de tabac.
- Examiner attentivement les questions environnementales au travers des activités de vote et d'engagement.

Le FCPE est géré activement et ne suit pas un indicateur de référence. A titre d'information, la performance du FCPE pourra être comparée à l'indicateur de référence composite suivant : 10% MSCI World (NR) + 40% MSCI EMU (NR) + 40% Bloomberg Euro Aggregate 500 MM + 10% €STR. Cet indicateur de référence n'a pas été désigné pour déterminer si le FCPE est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

L'alignement sur les caractéristiques environnementales et sociales s'élève à 67.69% au 31 décembre 2022

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le FCPE promeut tous les piliers (E, S et G). Par conséquent, le principal indicateur de durabilité utilisé pour mesurer la performance ESG du portefeuille est la note ESG.

	Source Notation ESG*	ESG	E	G	S	Taux de Couverture
Fund	HSBC	6.61	7.27	6.42	6.53	90.68%

*Notation ESG HSBC Propriétaire (transparisé)

Le fonds HSBC EE ISR Equilibre et Solidaire est géré selon un approche best in class. A la fin de l'année sous revue, la note HSBC ESG du portefeuille était de 6,66.

Les principales incidences négatives, listées ci-dessous, sont également prises en considération par le FCPE : • Intensité de gaz à effet de serre des entreprises, • Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales: Exclusion • Exposition à des armes controversées: Exclusion De plus, le FCPE n'investira pas dans des titres dont l'émetteur est exposé à certaines activités (« les activités exclues »). Les activités exclues sont énoncées ci-dessous parmi les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCPE.

Scores	Intensité carbone (Niveau 1+2)*	Taux de Couverture
Fund	103.26	88.54

* Exprimé en tonnes de CO2 / M\$ du chiffre d'affaires en prenant en compte les émissions de niveaux 1 & 2.

L'intensité carbone est activement suivie, elle est de 103.26 au 31/12/2022.

Le standard international du Greenhouse gaz protocol (GHG Protocol) a été créé en 1998 pour aider les entreprises à réaliser leur bilan carbone ou de gaz à effet de serre, en identifiant les principaux postes d'émissions directes et indirectes, pour mieux cibler les stratégies de réduction. Le GHG Protocol sert à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation des produits et des services des entreprises. Il est divisé en 3 niveaux (scopes) qui correspondent à des périmètres d'émission de CO2 :

- Le niveau 1 (ou scope 1) correspond aux émissions directes résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, le charbon, etc.
- Le niveau 2 (ou scope 2) est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit. Une entreprise va comptabiliser dans son scope 2, les émissions liées à la production des énergies qu'elle utilise : électricité, vapeur, chaleur, froid et air comprimé. Ces émissions indirectes dépendent donc grandement de la source d'énergie primaire (pétrole, gaz, charbon, biomasse, éolien, solaire...) utilisée pour les produire.
- Le niveau 3 (ou scope 3) correspond aux autres émissions indirectes Les émissions carbone de niveau 3 ne sont pas encore intégrées au calcul des intensités carbone car ce périmètre d'émissions est difficile à appréhender et il n'est pas encore suffisamment prise en compte dans de bilan carbone des entreprises.

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Non Applicable

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables du FCPE sont alignés avec ses caractéristiques environnementales. L'identification et l'analyse ESG des entreprises sont réalisées dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement afin de réduire les risques de durabilité et d'accroître les performances.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du FCPE. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en compte des principales incidences négatives.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

HSBC s'engage à appliquer et à promouvoir les normes internationales. Les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies comptent parmi les axes prioritaires de la Politique d'investissement responsable de HSBC. Ces principes incluent les risques non financiers tels que les droits de l'Homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. HSBC est également signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable. Ceux-ci fournissent un cadre pour l'identification et la gestion des risques de durabilité. Dans ce FCPE, sont systématiquement exclues les entreprises auteures d'une violation avérée de l'un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou d'au moins deux violations présumées. Les entreprises sont aussi évaluées à l'aune de standards internationaux comme les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

	Incidence 31/12/2022	Commentaires
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	103.26	L'intensité carbone est activement suivie, elle est de 103.26 au 31/12/2022.
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Nous faisons appel à des fournisseurs de données externes pour identifier une non-conformité à ces principes et, lorsque des risques non financiers sont décelés le gérant de portefeuille/analyste concerné procède à une analyse approfondie. La décision en termes d'investissement qui en découle (maintien en portefeuille, gel des investissements, réduction des positions existantes ou liquidation) est obligatoirement validée par le comité de surveillance ESG. Un monitoring pré et post trade permet de s'assurer du respect des décisions prises .
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Application de la politique d'exclusion



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au: 31 décembre 2022

Investissement les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	1.71%	Espagne
SAP SE	Technologies de l'Information	1.46%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	Finance	1.44%	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	1.39%	France
KERING	Consommation Discrétionnaire	1.28%	France
ING GROEP NV	Finance	1.12%	Pays-Bas
AXA SA	Finance	1.08%	France
KONINKLIJKE KPN NV	Services de Télécommunication	1.00%	Pays-Bas
CRH PLC	Matériaux	0.99%	Irlande
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Consommation Discrétionnaire	0.98%	Allemagne
RELX PLC	Industrie	0.97%	Royaume-Uni
HEINEKEN NV	Biens de Consommation de Base	0.96%	Pays-Bas
STMICROELECTRONICS NV	Technologies de l'Information	0.95%	Suisse
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance	0.94%	Espagne
MERCK KGAA	Santé	0.90%	Allemagne

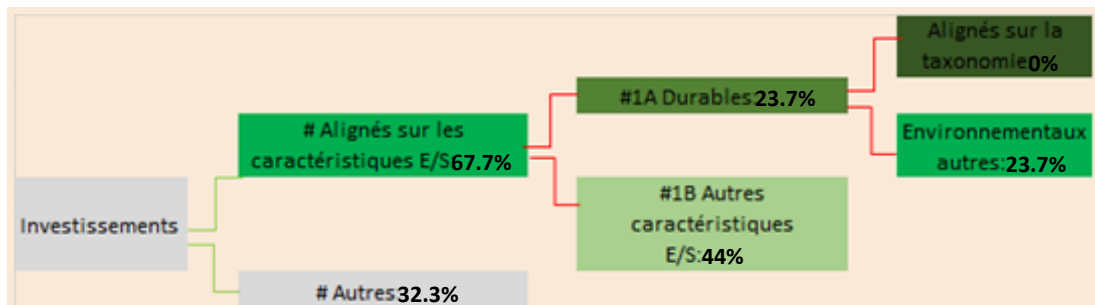


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Bien que le mandat n'ait pas pour objectif des investissements durables, il s'engage à une proportion minimale de 5% de son actif en investissements durables. A la date du 31/12/2022, la proportion d'investissements durables était de 23.7%



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	17.88%
Autres	17.01%
Gouvernement	15.57%
Industrie	10.66%
Consommation Discrétionnaire	5.71%
Services aux Collectivités	5.54%
Technologies de l'Information	5.23%
Biens de Consommation de Base	5.22%
Services de Télécommunication	5.06%
Santé	3.91%
Énergie	3.56%
Matériaux	3.02%
Immobilier	1.6%
Total	100%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le FCPE ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union européenne. Cependant, au travers des OPC dans lesquels le FCPE investit, les émetteurs sont évalués, en prenant en considération un indicateur relatif à l'environnement et en appliquant notre politique de sortie du charbon.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE1?

Oui: ☐

☐ Dans le gaz fossile

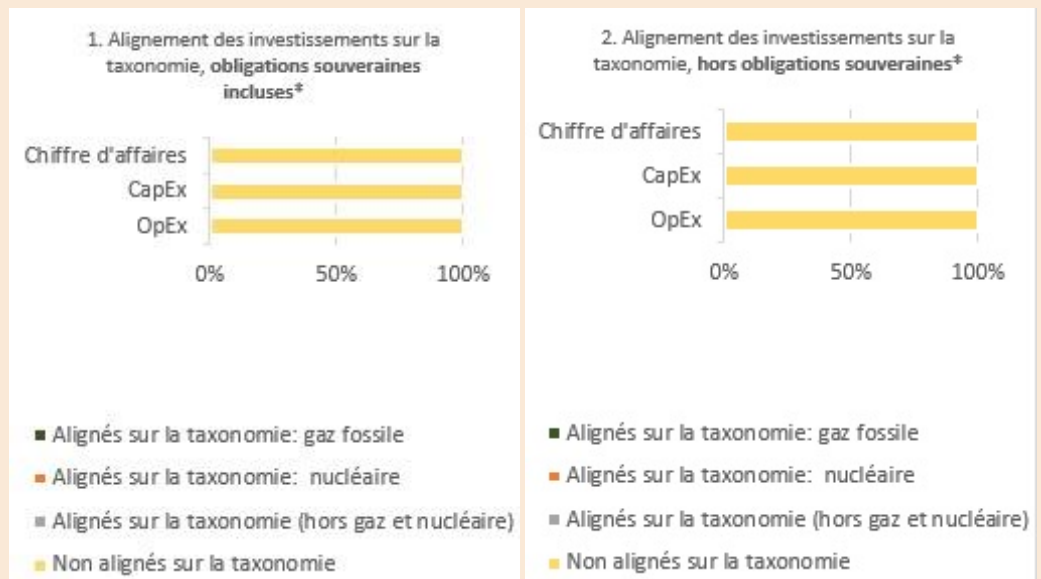
☐ Dans l'énergie nucléaire

Non: ☒

1 Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont Minis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : -du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; -des **dépenses d'investissement** (CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; -des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements aligné sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines * sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne est de 0%.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU).

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Cela ne s'applique pas au mandat car la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 0% au 31/12/2022.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne était de 23.7%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le FCPE ne s'engage pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables sur le plan social. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du FCPE examine, les caractéristiques sociales, le respect des droits de l'Homme et des droits des salariés, la conduite de la gestion et la responsabilité sociale des entreprises.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?

La catégorie "Autres" du fonds est composé liquidités et de parts d'OPCVM.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence ?

Le portefeuille promeut les caractéristiques ESG en investissant essentiellement dans les entreprises choisies pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance selon une approche « best-in-class » d'une part, et leurs qualités financières d'autre part. Cette approche consiste en une sélection des meilleures entreprises au sein de chaque secteur selon des critères ESG. Le portefeuille a pour objectif de surperformer son indice de référence en terme de note ESG estimée selon la méthodologie propre à HSBC. Au cours de l'année 2022, nous avons constamment ajusté le portefeuille afin de respecter nos engagements. Les émetteurs ayant vu leurs notes baisser et passer en 4ème quartile ont été systématiquement vendus au profit d'émetteurs mieux notés et le nombre d'émetteurs en 3ème quartile est resté inférieur à 15% pour la partie actions et 10% pour la partie taux. La prise en compte d'éléments non-financiers tels que le pourcentage de femmes dirigeantes ou de membres du board indépendants ont été également ajoutés à la liste des critères pris en compte pour améliorer les critères S et G.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le FCPE est géré activement et ne suit pas un indice de référence. En effet, il n'existe pas d'indice de référence représentatif de notre philosophie de gestion et donc de notre univers d'investissement ni d'indice désigné pour déterminer si le compartiment est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut. Ainsi, les informations attendues dans cette section ne sont pas applicables à ce produit.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Non applicable.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Non applicable.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Non applicable.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.